

- lorsqu'un STU-III semble avoir été soumis à des interventions abusives.

L'équipement nécessaire à la transmission protégée de documents (jusqu'au niveau Secret) par *télécopieur* est disponible dans de nombreux bureaux. Les contrôles sont semblables à ceux employés pour les téléphones STU-III.

Dans certaines conditions, vous pouvez être autorisé à recevoir ou à entendre des renseignements classifiés ou protégés au moyen d'un STU-III, mais à parler seulement à un niveau non classifié.

Rangement du matériel classifié ou protégé

Vous devez assurer EN TOUT TEMPS la sauvegarde des renseignements classifiés ou protégés qui se trouvent en votre possession.

N'oubliez pas que plus de 40 000 personnes visitent la centrale des AEC et CICA chaque année. Donc, lorsque vous vous absentez de votre bureau pour une période prolongée, fermez la porte à clé; si vous travaillez dans une aire ouverte, rangez le matériel classifié ou protégé dans un endroit sûr.

Discussion des renseignements classifiés ou protégés

- Vous ne devez pas discuter de renseignements classifiés ou protégés dans un endroit public ni sur une ligne téléphonique non protégée.
- Lorsque vous discutez de renseignements classifiés ou protégés avec quelqu'un, assurez-vous que votre interlocuteur en connaît le niveau de classification ou protection et qu'il possède le niveau d'autorisation approprié.
- Dans le cas d'une conférence ou d'un autre événement public, les participants doivent être informés au début et à la fin de l'événement que les sujets abordés peuvent être classifiés ou protégés et spécifiés à quels niveaux.